

Résumé du webinaire

Masterplan 100% Klimaschutz (Plan 100% Climat)
et PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)

Quelles possibilités de partenariat entre collectivités françaises et allemandes ?

Le webinaire organisé le 29 juin 2015 dans le cadre du projet « TANDEM : Coopération franco-allemande pour la transition énergétique locale » s'adressait aux collectivités françaises engagées dans une démarche de « Plan Climat Air Energie Territoire » (PCAET) ou lauréats de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) ainsi qu'aux communes allemandes participant au programme « Masterplan 100% Klimaschutz » ou candidates au nouvel appel à projets en cours. Tandis que le programme TEPCV subventionne la réalisation d'actions dans les deux années à venir, les stratégies élaborées dans le cadres d'un « Masterplan » ou d'un PCAET couvrent une période allant jusqu'à 2050.

Déroulement

Après une brève présentation du projet TANDEM par Peter Schilken de Energy Cities, **Ralf Bermich de la ville de Heidelberg** et **Céline Issindou de la Métropole de Grenoble** ont présenté le contenu et les objectifs de leur plan climat ainsi que les méthodes utilisées pour la conception et la mise en œuvre des actions. Les participants ont pu ensuite poser des questions aux intervenants.

Objectifs

Dans un premier temps, le webinaire a permis aux participants de comprendre le fonctionnement et les enjeux des deux instruments de planification stratégique que sont le Masterplan et le PCAET. L'un des objectifs était de donner des conseils utiles aux collectivités candidates au nouvel appel à projets Masterplan lancé par le ministère fédéral de l'environnement (BMUB). Ainsi, il leur a été suggéré d'inclure dans leur candidature un partenariat avec une commune française. Grâce au webinaire, les collectivités françaises ont pu avoir un aperçu du fonctionnement et du contenu du Masterplan et faire part de leur intérêt pour la coopération avec une commune allemande. Le webinaire a ainsi permis aux collectivités des deux pays d'échanger sur les possibilités de coopération.

Contenu

Heidelberg et Grenoble font partie des villes pionnières de la transition énergétique. On peut constater de grandes similarités dans les méthodes utilisées et les thématiques traitées. Parmi les sept domaines d'actions du PCAET de Grenoble et du Masterplan de Heidelberg, cinq sont ainsi parfaitement identiques dans les deux villes. Les deux autres sont plus spécifiques, Heidelberg mettant l'accent sur l'éducation et la coopération avec l'université, tandis que Grenoble s'intéresse à l'adaptation au changement climatique et à la qualité de l'air.

La concertation citoyenne est déjà bien ancrée à Heidelberg et a pu être intensifiée dans le cadre du Masterplan. Le comité de pilotage central est le « Cercle Climat et Energie » (« Heidelberg-Kreis Klimaschutz & Energie ») qui regroupe les principaux acteurs et participe aux sept groupes de travail thématiques. L'imbrication étroite entre participation citoyenne élargie et accompagnement scientifique par l'institut IFEU a porté ses fruits. Le processus a débouché sur l'élaboration de stratégies pour tous les domaines d'action et la définition de plus de 100 mesures. Le processus d'élaboration du Masterplan s'est appuyé sur deux conférences et un atelier participatif adressés aux citoyens. Les jeunes ont été invités à participer au projet dans le cadre d'un sommet de la jeunesse pour le climat.

Deux tiers des mesures sont en cours de réalisation. L'objectif pour l'avenir est le renforcement de la concertation citoyenne et l'incitation des acteurs et de la population à s'engager dans la mise en œuvre des mesures.

A Grenoble, les acteurs s'engagent par le biais de la « charte 2015-2020 » qui comporte trois niveaux d'engagement : « J'adhère au plan climat » (niveau 1), « J'adhère et j'agis » (niveau 2) et « J'adhère, j'agis et je me fixe des objectifs quantifiés pour 2020 » (niveau 3). En contrepartie des engagements des partenaires, la Métropole grenobloise s'engage à piloter l'observatoire du Plan Air Energie Climat et à animer le réseau des partenaires. Parmi les mesures phares, on peut citer la campagne « Mur-Mur » de rénovation du bâti en copropriété ou l'étude pour la mise en œuvre d'un fonds « air-bois » pour atteindre le renouvellement de 5 000 appareils de chauffage individuel au bois non performant sur la période 2016-2020. Un autre domaine de compétence important, mais cependant encore récent du fait de son passage d'agglomération en métropole, est l'approvisionnement énergétique du territoire. Les actions correspondantes sont le lancement d'un schéma directeur de l'énergie et une étude de préfiguration d'un service public local de l'énergie, la construction d'une nouvelle unité de production de 30 MW biomasse sur le réseau de chaleur et la participation à une société de projet pour développer le solaire photovoltaïque de petite puissance.

Questions-réponses

Concernant l'évaluation des actions : comment est réalisé le suivi de la mise en œuvre des actions ? La ville de Heidelberg utilise un instrument interne pour recenser l'état d'avancement des différentes actions. En outre, l'état des lieux est présenté régulièrement au conseil municipal. L'évaluation quantitative des GES est effectuée par l'institut IFEU.

En quoi consiste l'accompagnement scientifique proposé aux communes Masterplan ? Il existe un échange régulier entre les 19 communes Masterplan. L'institut Ecologic est responsable de l'accompagnement scientifique du projet, les résultats ne sont cependant pas encore disponibles.

Quelles sont les sources de financement du PCAET ? Au départ, la réalisation d'un Plan Climat était volontaire. Depuis 2012, elle est obligatoire. Pour la mise en œuvre des actions, la Métropole de Grenoble fait appel à diverses sources dont des financements européens.

Prochaines étapes

Les collectivités françaises souhaitant coopérer avec une commune allemande au profil similaire (taille, thématiques traitées) sont priées de s'adresser à Christiane Maurer (Energy Cities, christiane.maurer@energy-cities.eu). Dans le cadre du projet TANDEM, nous souhaiterions pouvoir prendre en charge les frais nécessaires à l'échange entre une collectivité française et une collectivité allemande (frais de déplacement, traduction). Nous sommes pour cela en contact avec l'ADEME et le Umweltbundesamt, qui financent le projet TANDEM, et vous informerons au plus vite des possibilités.

Informations complémentaires :

- Présentation des communes « **Masterplan 100% Klimaschutz** » et appel à projet en cours (deadline le 31 août 2015) : <https://www.ptj.de/klimaschutzinitiative-kommunen/masterplan>
- Plan Climat Air Energie Territoire : www.pcet-ademe.fr
- Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte : www.developpement-durable.gouv.fr/-Territoires-a-energie-positive-.html
- **Etude comparée** « Plan Climat-Energie Territorial et Klimaschutzkonzept : Contexte et pratiques en France et en Allemagne » réalisée dans le cadre du projet TANDEM : <http://ville-tandem.eu/ressources.html>